



## **DÉLIBÉRATION POUR ACTER LES DEMANDES D'ADHESION COMPÉTENCE IRVE**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 juin 2019, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le mardi 09 juillet à 17h00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le neuvième jour du mois de juillet, à dix-sept heures et zéro minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

### **Titulaires :**

Daniel GORCE, Bernard LEON, Bernard VEISSIERE, Jean-Pierre CHASSANG, Alain HAUTIER (à partir du point 3), Denis FOURNIAT, Sébastien GOUTTEBEL (à partir du point 4), Jean-Luc BUSSON (à partir du point 5), Bernard VELLETT (à partir du point 5), Serge BRIOT, Gérard ROUX, Jacky BOUKHALFA, Daniel QUENIN, René HERAUT, Marc-Antoine DEVERNOIX (à la fin des votes), Richard VEGA, Max CLERMONT, Pascal DECOTTE, Bernadette DUTHEIL (à partir du point 3), René GUELON (à partir du point 3), Guy GALLAIS (à partir du point 3), Monique BONNET, Alain CATHERINE, Francis CHATELLIN, Alain CLUZEL, Jean-Pierre COGNERAS, Jean-Pierre FASSIER, Patrick HERBUTERNE, Henri JAVION (à partir du point 2), Roch MENES, Thierry OLIVAIN, Christine TORRESAN-LACROIX (à la fin des votes), René VINZIO

### **Suppléants ayant pouvoir :**

Jacques LARDANS

### **Pouvoirs :**

Philippe DUDYSK à Jacky BOUKHALFA, Marcel BARGEON à Daniel QUENIN, Grégory BERNARD à Monique BONNET, Jocelyne CHALUS à Thierry OLIVAIN, Françoise NOUHEN à Jean-Pierre FASSIER

## Synthèse des retours des collectivités

### S'agissant des 42 Communes dans le schéma de déploiement SOLSTYCE/EDF

25 délibérations de transfert de compétence

1 réponse différée : St-Julien-Puy-Lavèze

4 refus de transfert de compétence : Ambert, Chastreix, Pontgibaud et Pontaumur

### En dehors du schéma de déploiement SOLSTYCE/EDF

32 délibérations de transfert de compétence

6 délibérations s'opposent au transfert et aux cotisations instaurées (Baffie, Ceilloux, Champs, Echandelys, Montpensier, St-Myon)

15 communes demandent une borne ou se positionnent pour accueillir une borne dans le schéma (La Bourboule, Chambon-sur-Lac, Fayet-Ronaye, Joze, Laqueuille, Lezoux, Marat, Les Martres-deVeyre, St-Avit, St-Georges-de-M, St-Gervais-d'Auvergne, Tauves, Vertolaye, Villeneuve-les-Cerfs et Vollore-Ville)

Vu l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5.1 des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme en vigueur approuvé par arrêté préfectoral le 17 août 2018 ;

Vu les délibérations du 20 janvier 2018 et du 8 décembre 2018 du SIEG du Puy-de-Dôme réuni en Comité Syndical, portant conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence en Infrastructures de Charge pour les Véhicules Électriques ;

Vu les délibérations prises par chaque commune membre aux dates détaillées dans le tableau ci-après :

n° INSEE	Commune			TRANSFERT DE COMPETENCE		
	Commune	Particularité	Schéma Solstyce/SIE G63	DATE DE DELIBERATION	DATE DE PRISE D'EFFET	ACTER PAR DELIB SIEG LE
021	Authezat		Non	18/02/2019	01/03/2019	
046	Boudes	API TEPCV	Oui	06/03/2019	01/04/2019	
066	Celles-sur-Durolle		Oui	29/03/2019	01/04/2019	
080	Champeix	API TEPCV	Oui	25/04/2019	01/05/2019	
153	Espinchal		Non	30/03/2019	01/04/2019	
172	Grandeyrolles	API	Non	08/03/2019	01/04/2019	
177	Issoire	API TEPCV	Oui	09/04/2019	01/05/2019	
177-2	Issoire	API TEPCV	Oui	09/04/2019	01/05/2019	
269	Parent	API TEPCV	Oui	10/04/2019	01/05/2019	
319	Saint-Anthème		Oui	05/04/2019	01/05/2019	
339	Saint-Étienne-des-Champs		Non	22/02/2019	01/03/2019	
351	Saint-Germain-près-Herment		Non	12/04/2019	01/05/2019	
355	Saint-Gervais-sous-Meymont		Non	12/04/2019	01/05/2019	
466	Vodable	API	Non	10/04/2019	01/05/2019	

Figure 1 : état des demandes de transfert de compétence IRVE



**Délibération 2019-07-09-04**

En complément des collectivités dont le SIEG a déjà acté le transfert de compétence, il est proposé au Comité Syndical d'acter le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour les Véhicules Électriques des communes suivantes à la date de prise d'effet mentionnée ci-dessous

**Au 01/03/2019** : Authezat – Saint-Etienne-des-Champs

**Au 01/04/2019** : Boudes – Celles-sur-Durolle – Espinchal – Grandeyrolles

**Au 01/05/2019** : Champeix - Issoire – Parent – Saint-Anthème – Saint-Germain-près-Herment – Saint-Gervais-sous-Meymont - Vodable

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice .....	142
Nombre de délégués présents .....	30
Nombre de pouvoirs .....	5

Pour : 31    Contre : 0    Blanc : 0    Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 12/07/2019 et de la publication le 12/07/2019.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 10 juillet 2019  
Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

